

décédé, auquel appartenait ces documents et ces plans, pour les induire à déposer ce greffe conformément à la loi, mais notre demande a été sans aucun résultat. Il a donc fallu en prévenir officiellement le protonotaire du district et ce n'est que sur la menace de faire exécuter la loi promptement qu'il a réussi à faire entrer le greffe en question.

La découverte de ce greffe nous a fourni l'occasion d'en faire entrer un autre encore bien plus ancien, celui de Mr Joseph Gamache, de la paroisse du Cap St-Ignace, lequel fut admis à la profession le 6 octobre 1823 et est décédé quelques années plus tard. Ce dernier greffe avait été acquis, paraît-il, par feu J.-M.-A. Demers, arpenteur-géomètre de Lévis, pour la somme de vingt piastres.

Ces deux greffes sont maintenant déposés dans le bureau des archives à Québec, et nous devons à l'obligeance de l'officier préposé à la garde de ces archives, d'avoir classifié quelque peu ces documents et ces plans, jusqu'à ce qu'il soit possible d'en faire un répertoire.

CHAMBRES POUR LES BUREAUX.

Vous remarquez sans doute, Messieurs, que nous ne sommes pas encore entrés dans les appartements destinés aux bureaux de notre Corporation dans le Palais du Gouvernement. Cependant on a bien voulu mettre à notre disposition, pour la durée de la présente session, des chambres spacieuses et très convenables, pour y tenir le siège de nos délibérations et pour l'examen de nos candidats.

Dans le cours de l'été dernier, nous avons renouvelé nos instances auprès de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne au sujet des nouvelles chambres qui nous étaient promises; et le ministre a adressé à ce propos une longue communication à son collègue le Commissaire des Travaux Publics. Mais ce dernier n'a pas cru pouvoir donner encore les ordres nécessaires pour faire faire ces travaux.

Dans l'intervalle la Corporation n'en a nullement souffert financièrement, puisque le Président a bien voulu permettre que notre bureau fut tenu en sa résidence privée, sans exiger jusqu'à présent aucune indemnité pour loyer.

ÉTAT DES FINANCES.

Notre position financière se maintient toujours dans un état prospère. Et si les recettes de cette année (890.80) n'ont pas atteint au